

Présentation des demandes de règlement pour bas de contention

Votre régime d'avantages sociaux de la Great-West couvre les bas de contention prescrits par un médecin et médicalement nécessaires. L'information qui suit a pour but de vous donner un aperçu de nos exigences concernant la présentation des demandes de règlement pour bas de contention.

Nouveaux prix courants

La Great-West évalue les demandes de règlement selon les prix raisonnables et courants demandés dans les provinces pour les soins, services ou fournitures couverts. Le 1^{er} novembre 2013, la Great-West mettra à jour les prix courants à l'égard des bas de contention. Toutes les demandes de règlement reçues à compter de cette date (y compris les demandes de règlement pour des services ayant une date antérieure) seront évaluées conformément aux nouveaux prix.

Les prestations seront déterminées selon le degré de contention du bas, qui est mesuré en millimètres de mercure (mmHg). Les plafonds suivants s'appliqueront (dans certains cas, une fourchette de prix est fournie, étant donné que les prix varieront par province) :

- bas avec un degré de contention de 15 à 20 millimètres de mercure (mmHg) – 50 \$ par paire, par personne
- bas avec un degré de contention supérieur à 20 mmHg – de 180 \$ à 225 \$ par paire, par personne
- bas de contention sur mesure – de 330 \$ à 375 \$ par paire, par personne

Ce changement a pour but de s'assurer que les participants de régime ayant un besoin médical valable pour des bas de contention reçoivent une protection appropriée.

La Great-West a informé les fournisseurs de ces changements et fera de son mieux afin que la majorité d'entre eux reçoivent cette information.

Nous vous recommandons d'apporter le présent document lors de l'achat de bas de contention.

Diagnostic médical requis

Lors de la présentation d'une demande de règlement pour des bas de contention, vous devez fournir une ordonnance de votre médecin incluant votre diagnostic médical spécifique. Une description des symptômes, telle que douleurs au mollet, aux jambes ou pieds fatigués, n'est pas suffisant.

Marque / modèle de bas

Assurez-vous que la marque et le numéro de modèle du bas de contention qui vous a été fourni soient bien indiqués sur le reçu. Ces renseignements sont nécessaires pour confirmer que le bas possède un degré de contention d'au moins 15 mmHg. Le traitement des demandes de règlement reçues sans ces renseignements peut être retardé.

Plafond annuel

Il existe un plafond annuel par personne pour les bas de contention aux termes des régimes d'avantages sociaux de la Great-West. Veuillez vous reporter au livret de vos garanties pour connaître le nombre de paire de bas de contention auquel vous avez droit.

Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec le gestionnaire de votre régime ou la Great-West au numéro 1 800 957-9777.

Le présent avis est fourni à titre d'information générale seulement et ne doit pas être considéré comme des conseils juridiques.